



**Président :** M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

**Hommage à la mémoire de M. Adam Malik, Président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai le triste devoir d'attirer l'attention des membres sur la nouvelle du décès de M. Adam Malik, de l'Indonésie, survenu le 5 septembre 1984.

2. Adam Malik, qui a été le Président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, en 1971, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères de son pays, a joué un rôle de premier plan à l'Organisation où il a grandement contribué à la réalisation des objectifs de la Charte.

3. Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer nos condoléances les plus profondes et les plus sincères aux membres de la famille de M. Adam Malik, de même qu'au Gouvernement et au peuple de l'Indonésie.

4. J'invite à présent les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Adam Malik.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

5. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

6. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement et de ma délégation et en mon nom personnel, je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance pour les chaleureuses paroles de condoléance que vous avez prononcées à l'occasion du décès de M. Adam Malik, ancien Vice-Président de la République d'Indonésie.

7. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma profonde reconnaissance à toutes les délégations et à mes collègues qui, lors de séances à l'Organisation et en personne, nous ont adressé leurs condoléances en cette triste occasion.

8. La mort prématurée de « Bung », notre frère Adam Malik, comme on l'appelait avec affection dans mon pays, représente effectivement une perte irréparable pour le peuple et le Gouvernement de l'Indonésie.

9. Tout au long d'une vie d'abnégation, au service de son pays, il a laissé une marque indélébile sur l'histoire de l'Indonésie. Ses états de service remarquables en tant que combattant révolutionnaire de la liberté, de journaliste pionnier, d'homme d'Etat, de diplomate et, avant tout, de champion des droits de l'homme commun seront toujours gravés dans la mémoire reconnaissante de notre nation.

10. En reconnaissance de sa contribution au renforcement de la compréhension internationale et de son dévouement aux idéaux et objectifs de la Charte des Nations Unies, il a été élu, en 1971, Président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Il attachait une importance particulière au raffermissement de l'Organisation en laquelle il voyait le meilleur espoir de l'humanité

pour transformer en réalité ses aspirations de paix globale et de prospérité équitable.

11. Ce sera pour moi un privilège, Monsieur le Président, de transmettre vos condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Indonésie de même qu'à la famille éprouvée, qui y trouvera sans aucun doute consolation et réconfort.

**POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (*fin*)**

12. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de passer aux points suivants de l'ordre du jour, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/38/822/Add.1, qui contient une lettre, en date du 17 septembre 1984, par laquelle le Secrétaire général m'informe que, depuis sa dernière communication en date du 26 juin 1984 [A/38/822], la Grenade, la Guinée équatoriale et la Mauritanie ont effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de cette information ?

*Il en est ainsi décidé.*

**POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (*fin*)**

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais attirer l'attention des membres sur le fait qu'il reste encore cinq points à l'ordre du jour de cette session. Le premier, le point 38, s'intitule « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement ». Comme les délégués s'en souviendront, au début de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, j'ai pris l'initiative de procéder à des consultations officieuses au sujet de l'ouverture des négociations globales que nous devons entreprendre en vertu de la résolution 34/138 adoptée par consensus par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1979.

14. Lors de notre dernière séance de reprise de la session, le 26 juin, j'ai informé l'Assemblée des progrès réalisés au cours des consultations relatives à l'ouverture de ces négociations, y compris le processus exploratoire qui a commencé en octobre dernier et qui a abouti, en février, à la préparation d'un compte rendu analytique. J'ai également informé l'Assemblée des consultations que M. Sahnoun, d'Algérie, avait entreprises par la suite en mon nom et j'ai mentionné les documents pertinents que le Secrétariat avait transmis aux gouvernements à la requête de M. Sahnoun. A cette occasion, j'ai fait remarquer qu'il était à noter que le processus exploratoire s'était caractérisé à tous moments par un climat de compréhension mutuelle et de bonne volonté. De nombreuses idées et

questions importantes relatives à la lecture et à la portée de deux étapes et à leurs liens avec d'autres questions connexes ont été précisées. J'ai également indiqué que le processus exploratoire avait abouti à un accord selon lequel le compte rendu analytique pourrait servir de référence aux gouvernements lors de l'examen du point 38 de l'ordre du jour.

15. Etant donné qu'il sera nécessaire de disposer d'un certain temps pour que les gouvernements examinent ces documents, j'ai proposé, ce qui a été accepté par l'Assemblée générale, que le point 38 de l'ordre du jour reste en suspens et que se poursuivent les contacts officiels entre les délégations au sujet de cette question en vue de convoquer une autre série de réunions des « Amis du Président » au début du mois de septembre pour examiner les mesures que l'Assemblée générale pourrait adopter avant la clôture de la trente-huitième session.

16. Avec l'aide du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, M. Jean Ripert, au cours des deux dernières semaines, j'ai eu des consultations avec les délégations et, le vendredi 14 septembre ainsi qu'aujourd'hui, j'ai eu une réunion avec les « Amis du Président » pour recueillir leur opinion sur les mesures que l'Assemblée générale devrait adopter avant la clôture officielle de la trente-huitième session. Malheureusement, il n'a pas été possible de faire des progrès substantiels à cette occasion.

17. C'est pourquoi je demande à l'Assemblée générale d'inscrire dans le projet d'ordre du jour de la trente-neuvième session la question intitulée « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement ». Il n'y a pas d'objections.

*Il en est ainsi décidé (décision 38/448C).*

#### *Déclaration du Président*

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avec l'assentiment des délégués, je me permettrai de faire quelques brèves réflexions sur le point qui a nécessité les consultations que je viens de mentionner à l'Assemblée.

19. Notre entreprise a été ardue, mais elle n'a aucunement porté atteinte à l'objectif fondamental de créer des conditions pour que la communauté internationale trouve les moyens lui permettant de relancer le dialogue Nord-Sud, qui se trouve dans une impasse. Cependant, jusqu'à présent, les efforts réalisés n'ont donné aucun résultat concret malgré la précieuse contribution du Groupe des 77 et d'autres délégations qui acceptent la possibilité que les négociations globales s'effectuent en deux phases.

20. En tant qu'homme du Sud originaire d'un pays latino-américain en développement, je garde l'espoir, que partagent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants du tiers monde, que le lancement de négociations globales aboutira à des formules qui élèveront à un niveau décent les conditions de vie du paysan, de l'ouvrier, de l'étudiant, des mères et des enfants dans ces vastes régions de la planète.

21. Nul ne peut nier que les négociations globales et un dialogue Nord-Sud constructif et positif ouvriront la voie permettant d'injecter de nouveaux capitaux dans l'industrie et les campagnes pour mettre un terme à la situation déprimante dont souffrent nos populations. Nous pourrions produire et vendre plus et, par le recouvrement légitime d'un prix raisonnable, payer la dette extérieure dans des conditions honorables au lieu d'y être forcés par des techniques économiques oppressives imposées par l'intermédiaire d'un organisme qui fait partie du système des Nations Unies.

22. Il conviendra de poursuivre ces efforts pour obtenir de nos associés du Nord une réaction favorable aux négociations globales, car la crise économique n'est pas encore terminée pour les pays en développement. Les prix des matières premières continuent d'être, en général, aux niveaux les plus bas de leur histoire. Les pratiques protectionnistes qui s'appliquent en dehors des règles du système commercial international continuent d'empêcher les exportations des pays en développement vers les marchés industrialisés. Les courants de capitaux en termes de concession sont pratiquement paralysés, ce qui crée des situations inquiétantes dans les pays les plus pauvres et accentue gravement la crise économique dans certaines régions comme l'Afrique. La dette extérieure augmente de façon vertigineuse en Amérique latine, en Afrique et dans certains pays d'Asie, à la suite de la spirale des taux d'intérêt aux États-Unis d'Amérique. Il n'a pas été possible d'augmenter les liquidités internationales aux niveaux minimaux nécessaires pour faire face aux problèmes de la balance des paiements des pays en développement. Les fluctuations des taux de change engendrent l'incertitude en matière de commerce et d'investissements et influent sur la stabilité du marché financier.

23. Ces situations et autres situations anormales exigent indubitablement une prompt révision, suivie d'une réforme, des systèmes commerciaux et monétaires internationaux qui sont dépassés par les réalités imposées à l'économie mondiale. Il ne fait pas de doute non plus que la perte en efficacité des systèmes commerciaux et de paiement ont une incidence négative sur les éléments fondamentaux du développement, tels que l'agriculture et l'alimentation, l'industrie, le transfert des techniques et l'obtention de nouvelles sources d'énergie.

24. Seules des négociations globales et universelles, où les parties seront conscientes de l'interdépendance des problèmes du commerce, du financement du développement, du système monétaire international et des autres éléments fondamentaux du processus de développement, permettront à l'économie mondiale de sortir de la crise structurelle qui l'affecte et qui a causé tant de dégâts à l'économie fragile des pays en développement.

25. Continuer de refuser l'ouverture des négociations globales reviendrait à rejeter la coopération internationale, à écarter le multilatéralisme et à revenir aux pratiques bilatérales nationalistes aux conséquences funestes pour la préservation de l'indépendance économique et politique des nations en développement. La persistance de la crise économique dans les pays en développement exige, à mon avis, une action collective et immédiate de la part de la communauté internationale. J'espère sincèrement que tous les gouvernements renouvelleront leur engagement politique et prêteront leur concours dans l'intérêt de toute la communauté internationale, afin d'ouvrir les négociations globales à la trente-neuvième session.

26. Je tiens à remercier toutes les délégations de leur concours. J'exprime également ma gratitude à M. Sahnoun et au Directeur général au développement et à la coopération économique internationale pour l'aide qu'ils m'ont apportée en ce qui concerne cette question.

27. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, en sa qualité de président du Groupe des 77.

28. M. MUÑOZ LEDO (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Une autre Assemblée générale se termine et, malgré les efforts incalculables que nous avons déployés, l'ouverture de négociations économiques globales se trouve à nouveau différée. Le consensus de la communauté internationale qui s'était manifesté par l'adoption des résolutions 34/138 et 34/139 en 1979 continue d'être compromis par la prédominance d'une position minoritaire

qui est hostile à l'ouverture de ces négociations et qui vise à favoriser, en revanche, l'érosion du système multilatéral.

29. A New Delhi, en mars 1983, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont réaffirmé, lors de leur septième Conférence, leur conviction que la crise actuelle reflète le mauvais fonctionnement de l'ordre économique actuel et son incapacité à régler les problèmes du développement. Ils ont, par conséquent, souligné la nécessité d'un processus de négociations globales et, afin d'en faciliter l'ouverture, ont formulé une proposition en deux étapes, qui permettrait de commencer d'emblée à régler les questions sur lesquelles nous pouvons nous mettre d'accord, sans perdre de vue la perspective globale.

30. A sa cinquième réunion ministérielle, qui s'est tenue à Buenos Aires du 29 mars au 9 avril 1983, le Groupe des 77 a souscrit à cette proposition et a réaffirmé que les négociations économiques globales sont la seule réponse possible devant la gravité de la situation actuelle et conforme au caractère interdépendant des problèmes économiques. Conformément au mandat précis de la réunion ministérielle, tenue à New York en octobre 1983, le Groupe des 77 a consacré le gros de ses efforts à préciser la nouvelle approche des négociations globales et à en promouvoir l'ouverture.

31. Nous avons accepté la proposition des pays développés tendant à entamer un processus exploratoire qui permettrait de tirer au clair les questions en suspens et de préciser les caractéristiques de la méthode d'approche en deux étapes, en tant qu'élément constructif facilitant l'application de la résolution 34/138. La tâche n'était pas facile. Elle exigeait de la patience, de la bonne foi, de l'imagination politique et de l'habileté diplomatique. Heureusement, aucun de ces éléments ne nous a fait défaut et nous avons pu aboutir au processus qui reflète notre degré de consensus dans un compte rendu analytique des consultations exploratoires.

32. Monsieur le Président, comme vous l'avez déclaré lors de la 105<sup>e</sup> séance, le 26 juin dernier, le processus s'est caractérisé par un climat d'entente mutuelle et a permis d'éclaircir beaucoup de concepts importants, ouvrant ainsi le chemin de l'entente, le compte rendu analytique pouvant servir de cadre de référence aux gouvernements, en ce qui concerne le point 38 de l'ordre du jour. Le Groupe des 77 n'a cessé d'appuyer ce processus et à sa dernière réunion a décidé à une unanimité absolue de lancer un appel aux autres pays pour que, compte tenu des progrès reflétés dans le compte rendu analytique, ils maintiennent l'esprit de confiance réciproque qui a animé les consultations et qu'ils prennent les décisions nécessaires lors de la reprise de l'Assemblée générale.

33. Suffisamment de temps s'est écoulé pour permettre aux gouvernements de réagir aux conclusions du processus exploratoire et pourtant cette réaction ne s'est pas encore manifestée. Nous regrettons que certaines délégations de pays industrialisés vous aient fait savoir, Monsieur le Président, qu'elles n'étaient toujours pas prêtes à prendre définitivement position, ce qui impose un ajournement injustifié et a suscité une vive déception parmi la communauté internationale.

34. Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement de l'appui que vous avez donné à ces consultations et je me joins à l'hommage qui vous a été rendu pour votre dévouement par M. Sahnoun, d'Algérie, qui, en sa qualité de vice-président de l'Assemblée générale, a su, à votre demande, faire progresser les consultations lorsque vous avez dû vous absenter du Siège pour assumer vos hautes responsabilités d'homme d'Etat.

35. Je remercie également le Secrétariat pour son inestimable coopération, et notamment le Directeur général

au développement et à la coopération économique internationale pour l'appui qu'il nous a fourni aux différentes phases du processus. Je veux souligner qu'un climat empreint de cordialité et de respect mutuel a prévalu tout au long du dialogue. Je souligne en particulier l'attitude constructive de nombreuses délégations de pays industrialisés occidentaux et l'appui que nous ont fourni les pays d'Europe de l'Est et la République populaire de Chine.

36. Malheureusement, l'indécision des gouvernements équivaut à une décision politique contraire à notre dessein qui est de renforcer le système des Nations Unies ainsi que de perfectionner et de transformer là où cela est nécessaire les institutions multilatérales existantes. Les pays en développement ont essayé de rehausser le prestige et l'efficacité de l'Organisation afin qu'elle puisse sauvegarder effectivement la paix et la sécurité internationales. Nous estimons que l'absence d'accords dans le domaine de la coopération économique n'est qu'un aspect, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, d'un processus général de détérioration dans lequel on veut entraîner l'Organisation. Les méthodes employées pour parvenir à cette érosion sont semblables dans diverses instances : campagnes de diffamation pour mettre en doute la compétence ou l'efficacité de l'Organisation; viennent ensuite les dialogues interminables qui ne dissimulent guère la volonté d'enterrer lentement les problèmes; et enfin l'exercice du droit de veto sous ses différentes formes, publiques et privées, ou, si l'on préfère, la généralisation du droit de veto sous une forme ou une autre dans les divers domaines et les diverses instances des Nations Unies.

37. Si les négociations globales n'ont pu être amorcées, cela est dû aux mêmes raisons que celles qui ont empêché le Conseil de sécurité d'exercer pleinement ses fonctions au cours des dernières années. Si les négociations économiques globales n'ont pu être ouvertes, cela est dû aux mêmes raisons que celles qui ont permis que les décisions adoptées dans différents domaines par l'Assemblée générale soient violées de manière flagrante. Si les négociations économiques globales n'ont pu être ouvertes, cela est dû aux mêmes raisons que celles qui paralysent virtuellement aujourd'hui la quasi-totalité des organismes et institutions des Nations Unies, dont certains font l'objet de graves attaques qui visent à les assujettir ou à les faire disparaître. Voilà le tableau qui s'impose à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation.

38. A l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale sont inscrites des questions qui devraient donner aux Etats matière à une profonde réflexion. Nous espérons que la communauté internationale ne laissera pas passer cette occasion. Quant au Groupe des 77, je suis persuadé qu'il continuera de faire avancer des idées constructives, mais il devra, avec l'unité qui le caractérise, avancer de nouvelles stratégies de lutte pour éviter qu'en raison du rejet de la négociation et de la dégradation institutionnelle la Charte des Nations Unies ne perde toute valeur.

39. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République démocratique allemande, qui va faire une déclaration au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale.

40. M. OTT (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Je prends la parole au nom des délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République socialiste tchécoslovaque et de mon pays.

41. Nos pays n'ont cessé d'appuyer l'initiative des pays en développement en vue de tenir, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, des négociations globales en tant que moyen de mettre en œuvre dans la pratique les décisions progressistes de l'Organisation, dont le but est de restructurer les relations économiques internationales, sur une base juste et démocratique, et d'instaurer un nouvel ordre économique international.

42. Conformément à leur position inébranlable, les pays socialistes ont appuyé la résolution 34/138 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1979, et se prononcent en faveur de la mise en œuvre des principes fondamentaux qui y sont énoncés eu égard à la tenue de négociations globales. Notre attachement à cette tâche a été réaffirmé à maintes reprises au plus haut niveau du parti, de l'Etat et du gouvernement de nos pays, dans les documents du Traité de Varsovie et du Conseil d'assistance économique mutuelle [CAEM], qui tous soulignent que nous appuyons la prompte ouverture de négociations globales conformément aux décisions de l'Organisation.

43. Ainsi, dans la déclaration sur le maintien de la paix et la coopération économique internationale, adoptée le 14 juin 1984 à Moscou lors de la Conférence économique des Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle qui s'est tenue au plus haut niveau à Moscou, on peut lire notamment :

« Les participants à la Conférence affirment la nécessité d'accroître le rôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions qui permettent d'unir les efforts déployés par les Etats en vue de renforcer la paix et la sécurité internationale et de contribuer à la solution des grands problèmes mondiaux. A ces fins, les pays membres de CAEM sont disposés à poursuivre leur participation active aux travaux de ces organisations. Ils se prononcent en faveur de l'engagement rapide de négociations globales dans le cadre de l'ONU sur les problèmes économiques internationaux les plus importants, conformément aux décisions adoptées par l'Organisation, avec la participation de tous les Etats et compte tenu de leurs intérêts légitimes<sup>1</sup>. »

44. Cette position des pays socialistes est une position de principe et ne doit rien aux considérations de conjoncture. Elle est fondée sur une aspiration sincère à procéder, sur un pied d'égalité, à l'élaboration immédiate d'accords spécifiques et présentant des avantages réciproques sur les moyens de régler les problèmes économiques internationaux en stricte conformité avec les principes qui ont déjà été approuvés en tant que base pour les négociations par tous les pays Membres de l'Organisation sans exception dans la résolution 34/138. Nous constatons avec satisfaction que la nécessité d'aborder ainsi l'ouverture de ces négociations a été réaffirmée dans la déclaration prononcée aujourd'hui au nom du Groupe des 77.

45. Nos délégations sont disposées sans plus tarder à se mettre d'accord sur la question à traiter, la procédure et sur les autres questions pratiques pour préparer les négociations globales. En ce qui concerne le résultat éventuel de ce travail préparatoire, il conviendra, bien entendu, de l'évaluer en fonction de la conformité de l'accord final sur la procédure et de l'ordre du jour des négociations globales avec la résolution 34/138 et, avant tout, de voir dans quelle mesure il permettra à tous les Etats intéressés d'y participer et de tenir compte de leurs intérêts légitimes lors de l'examen de toutes les questions à tous les stades de négociations.

46. Compte tenu de cette position de principe, les Etats socialistes, dont je suis le porte-parole, apprécient hautement vos efforts et les initiatives que vous avez prises vous-même, Monsieur le Président, au cours de la trente-huitième session de l'Assemblée générale afin de hâter le

début des négociations globales comme cela était prévu dans la résolution 34/138. Nous acceptons votre proposition d'inscrire la question des négociations globales à l'ordre du jour de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

47. En conclusion, je saisis l'occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, notre gratitude et nos remerciements pour le travail efficace et constructif que vous avez accompli en qualité de président de la trente-huitième session de l'Assemblée générale et pour l'excellente coopération que vous nous avez offerte. Vos compétences et votre activité qui s'est étendue à tous les domaines ont permis à votre pays, le Panama, ainsi qu'au Groupe des Etats d'Amérique latine, de contribuer de façon notable à la réalisation et au service des principes et des buts de la Charte des Nations Unies. Je forme les meilleurs vœux à votre intention pour l'avenir.

48. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande, qui parlera au nom de la Communauté européenne.

49. M. McDONAGH (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la Communauté européenne et au nom de ses Etats membres, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, notre profonde reconnaissance pour les efforts que vous avez déployés pour parvenir à un accord sur l'ouverture des négociations globales.

50. Nous souhaitons également rendre hommage à M. Sahnoun à qui vous avez confié la responsabilité de mener les négociations officieuses avec les délégations et qui a fait preuve de beaucoup de talent et de sagesse dans l'accomplissement de cette tâche.

51. A la fin de l'année dernière, il a été décidé de laisser cette question en suspens afin que les consultations se poursuivent sur le processus exploratoire qui avait commencé au début de l'Assemblée générale. Afin d'effectuer ce travail, une série de réunions ont eu lieu et la Communauté européenne a été heureuse de prendre une part active à ces discussions intensives. Le travail exploratoire a été mené dans une atmosphère de compréhension et de bonne volonté et a permis de préciser certaines des idées qui sous-tendent l'approche en deux temps proposée à New Delhi.

52. La Communauté européenne a exprimé, à plusieurs reprises, l'importance qu'elle attache au principe de l'ouverture de négociations globales. Toutefois, le fait d'engager des négociations ne constitue pas une fin en soi. Nous devons avoir une idée précise des objectifs que nous poursuivons dans ces négociations et de la façon de réaliser ces objectifs. L'accord et la compréhension de tous les pays sur ces questions cruciales sont essentiels au succès de l'ouverture des négociations globales.

53. La Communauté européenne et ses Etats membres continueront à travailler dans un esprit coopératif et constructif avec les autres membres de la communauté internationale pour parvenir à la réalisation de cet objectif.

54. M. KEYES (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis tout d'abord de me joindre à ceux qui vous ont exprimé, Monsieur le Président, leur reconnaissance pour les efforts que vous avez accomplis sur cette question au cours de l'année écoulée.

55. Comme nous le savons tous, beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la question des négociations globales. Encouragés par votre appui et vos compétences et par le Président du Groupe des 77 qui a fait preuve de beaucoup d'énergie, ainsi que par la contribution constructive de M. Sahnoun, il me semble que nous avons tous travaillé sérieusement afin de parvenir à un accord sur l'ouverture de négociations globales. Manifestement, ce n'est pas faute d'efforts que nous arrivons une fois encore à la fin de l'Assemblée générale sans avoir abouti.



56. Mon gouvernement a joué un rôle actif et important dans ce processus au cours de ces 12 derniers mois. Au début de cette trente-neuvième session, je donne ici l'assurance de notre plein concours et de l'intérêt que nous portons à la question.

57. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite le représentant de la Norvège à prendre la parole au nom des pays nordiques.

58. M. TELLMANN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Les cinq pays nordiques ont toujours appuyé l'idée de négociations globales. Nous ne pouvons que regretter que nos efforts communs visant à ouvrir la voie pour le lancement de ces négociations n'aient pas été couronnés de succès. Néanmoins, nous estimons que ce qu'on a appelé le processus d'exploration a grandement contribué à notre compréhension des problèmes en jeu. Aussi, nous voudrions rendre un hommage particulier au Président du Groupe des 77, M. Muñoz Ledo, pour le rôle très dynamique qu'il a joué tout au long de nos délibérations.

59. Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous exprimer nos remerciements pour la manière dont vous avez dirigé personnellement les discussions officielles et officieuses sur cette question, au cours de l'année écoulée.

60. Nous voudrions aussi exprimer nos remerciements à M. Sahnoun pour sa contribution fort précieuse.

61. Nous apportons notre appui entier à la ligne d'action que vous nous avez suggérée, Monsieur le Président. Nous sommes résolus à participer de façon active et constructive aux travaux concernant cette question durant la prochaine session de l'Assemblée générale.

62. M. KOBAYASHI (Japon) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux hommages qui vous ont été rendus par les orateurs qui m'ont précédé, pour la manière dont vous avez dirigé notre discussion sur les négociations globales, avec autorité, compétence et habileté. Mes hommages vont également à M. Sahnoun, en tant que vice-président de l'Assemblée générale, qui a été chargé de mener les consultations officieuses.

63. Notre délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance pour les efforts inlassables déployés par tous les pays intéressés et notamment par nos partenaires du Groupe des 77, excellemment dirigé par M. Muñoz Ledo.

64. Bien que les résultats, pourtant positifs, de ces consultations exploratoires et officieuses ne nous aient pas permis d'aboutir à un consensus sur l'ouverture de négociations globales, cet exercice a été fort utile pour approfondir la compréhension des problèmes qui peuvent se poser dans le processus d'ouverture de négociations globales.

65. Je voudrais réitérer ici l'appui du Gouvernement du Japon pour la continuation des efforts en vue d'une éventuelle ouverture de négociations globales, qui peuvent constituer un moyen très important de faire avancer la coopération économique internationale, notamment en faveur des pays en voie de développement. C'est pourquoi, Monsieur le Président, le Japon appuie votre proposition d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Pour sa part, la délégation du Japon n'épargnera aucun effort pour contribuer au succès de cet exercice.

66. M. LIANG Yufan (Chine) [*interprétation du chinois*] : La position du Gouvernement chinois sur la question des négociations globales est claire et constante. Nous appuyons la résolution 34/138 relative au lancement de négociations globales. Nous appuyons la proposition du Groupe des 77 tendant à engager un processus de lancement de négociations globales en deux étapes,

conformément à la proposition adoptée par le Mouvement des pays non alignés à New Delhi et entérinée par le Groupe des 77 lors de sa réunion ministérielle à Buenos Aires. Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que le représentant du Mexique, pour vos efforts à cet égard.

67. La délégation chinoise se joindra aux autres délégations pour continuer les efforts en faveur du lancement des négociations globales.

## POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

### Célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique (*fin\**)

68. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les représentants se souviendront que, le 23 septembre 1983 [3<sup>e</sup> séance], l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa trente-huitième session. Puis-je considérer que l'Assemblée décide de renvoyer l'examen du point intitulé « Célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session ?

*Il en est ainsi décidé (décision 38/457).*

## POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

### Question de Chypre (*fin\**)

69. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les représentants se souviendront que, le 23 septembre 1983 [4<sup>e</sup> séance], l'Assemblée générale a également décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la session en cours, bien qu'elle ait renvoyé toute décision sur son affectation à un moment opportun.

70. Je crois savoir qu'il conviendrait de renvoyer l'examen de cette question à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen du point intitulé « question de Chypre » et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session ?

*Il en est ainsi décidé (décision 38/458).*

## POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

### Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies (*fin\**)

71. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai reçu à ce propos une lettre par laquelle le représentant de Chypre demande que la question intitulée « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale désire qu'il en soit ainsi.

*Il en est ainsi décidé (décision 38/459).*

## POINT 138 DE L'ORDRE DU JOUR

### Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq (*fin\**)

72. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée a décidé, le 23 septembre 1983 [3<sup>e</sup> séance], d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la session en cours. Je crois comprendre qu'il serait souhaitable d'en renvoyer l'examen à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

\*Reprise des débats de la 104<sup>e</sup> séance.

73. M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie sincèrement le Président de l'Assemblée générale de me donner la parole à l'occasion de cette dernière réunion pour soulever brièvement un point concernant cette question qui, dans quelques instants, sera renvoyée à la prochaine session de l'Assemblée générale.

74. Ce point avait été introduit par la délégation de l'Iraq et nous n'y avons vu aucune objection. Nous avons pensé, au contraire, qu'il serait très utile que l'Assemblée générale entende les deux parties, les deux points de vue et, parfois même, les arguments et les accusations avec lesquels une partie confrontait l'autre. Nous ne voyons toujours pas d'objection à ce que l'examen de ce point soit renvoyé à la prochaine session de l'Assemblée générale.

75. Cependant, il est un problème plus important et plus pertinent auquel nous sommes confrontés en raison des faits nouveaux survenus du fait de la guerre. Nombre de membres de l'Assemblée générale et, mieux que quiconque, le Secrétaire général ici présent, savent que le Secrétaire général a lancé un appel aux deux pays pour qu'ils s'abstiennent d'utiliser des armes chimiques l'un contre l'autre. Bien que mon pays n'ait jamais utilisé d'armes chimiques et qu'il n'ait pas l'intention de le faire, il s'est félicité de l'appel du Secrétaire général et y a immédiatement répondu positivement. Si nous avons bien compris, aucune réponse de l'autre partie n'est parvenue à la suite de l'appel du Secrétaire général. Aussi, insistons-nous pour que l'Assemblée générale encourage l'autre partie à prendre l'engagement de s'abstenir d'utiliser des armes chimiques et à répondre positivement à l'appel du Secrétaire général.

76. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite renvoyer l'examen de la question intitulée « Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iraq et l'Iraq » à sa trente-neuvième session ?

*Il en est ainsi décidé (décision 38/460).*

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

77. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : La trente-huitième session de l'Assemblée générale est sur le point de s'achever. J'invite donc les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

### Clôture de la trente-huitième session

78. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare close la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 16 h 45.*

---

#### NOTE

1. Voir A/39/323, annexe II.